



**VERS UN NOUVEAU REPORT DE LA BAISSSE DES TAUX
D'INDEMNISATION DE L'ACTIVITE PARTIELLE ?**

Deux nouveaux projets de décret visant à reporter au 1er juin 2021 (contre le 1er mai 2021 actuellement) la baisse des taux d'indemnisation versée à l'employeur et au salarié dans le cadre de l'activité partielle, ont été envoyés aux partenaires sociaux.